

## La Guerre en Ukraine : Aperçu des sanctions en vigueur

Depuis le début de la guerre en Ukraine, l'Union Européenne (UE) et les États-Unis ont imposé de nombreuses sanctions contre la Russie et contre la Biélorussie. L'UE a depuis adopté le septième paquet de sanctions. La multiplicité des réglementations et leur évolution dynamique soulèvent de nombreuses questions pour les entreprises. Nous donnons un aperçu des mesures restrictives prises jusqu'à présent par l'UE. Les règlements (UE) 833/2014 et (UE) 269/2014 sont déterminants en la matière.

### 1. Sanctions principales

#### Secteur financier

Les règles adoptées dans le règlement (UE) 269/2014 ont pour objectif principal d'affaiblir les secteurs financiers russe et biélorusse. C'est pourquoi dix banques russes et quatre banques biélorusses – dont la plus grande banque russe *Sberbank* – ont été exclues du système SWIFT. En outre, les transactions liées aux valeurs mobilières et aux instruments du marché monétaire sont interdites avec certaines banques. Les échanges de cryptomonnaies sont également limités.

#### Secteurs industriels sélectionnés

Les restrictions à l'importation et à l'exportation de divers biens et technologies constituent un élément central de la politique de sanctions de l'UE et des États-Unis. Elles sont

principalement régies par le règlement (UE) 833/2014 et concernent désormais un grand nombre de secteurs industriels.

Les restrictions à l'exportation vers la Russie s'appliquent aux secteurs industriels et aux biens suivants :

- Biens et technologies militaires et utilisables à des fins militaires
- Extraction de pétrole et de gaz
- Transports aériens, spatiaux et maritimes
- Produits de luxe
- Certaines substances chimiques
- Technologies de pointe (par exemple, produits électroniques de haute qualité)
- Biens et services pour le secteur de l'énergie

Des restrictions à l'importation existent pour les secteurs industriels et les biens suivants en provenance de Russie :

- Produits sidérurgiques
- Produits des secteurs industriels forts économiquement en Russie (comme le ciment, le bois, certains engrais, les produits de la mer et les spiritueux)
- Charbon et autres combustibles fossiles solides
- Pétrole brut et produits pétroliers raffinés
- L'or, y compris les bijoux

Toutefois, certaines exceptions et périodes de transition s'appliquent. Par conséquent, l'inscription d'un bien sur la liste n'entraîne pas automatiquement l'interdiction d'effectuer des transactions correspondantes. Il convient plutôt de procéder à un examen de chaque cas individuel.

### **Sanctions visant des personnes**

Les sanctions liées aux personnes, régies par le règlement (UE) 269/2014, constituent également un élément central de la politique des sanctions. Lorsqu'une personne physique ou morale est inscrite à l'annexe de ce règlement, appelée « liste des sanctions », ses fonds et ressources économiques sont gelés. Les personnes inscrites sur la liste ne peuvent pas bénéficier, directement ou indirectement, de fonds ou de ressources économiques. Plus de 1.000 personnes physiques et plus de 100 personnes morales et entités figurent aujourd'hui sur la liste de sanctions de l'UE.

## **2. Autres mesures de sanction**

Les mesures susmentionnées sont complétées, entre autres, par l'interdiction de faire des affaires avec certaines entreprises publiques russes. Dans le cadre des marchés publics, il est également interdit d'attribuer des marchés à certaines entreprises liées à la Russie et d'exécuter des contrats avec celles-ci.

Il est également interdit de fournir des services de conseil fiscal, de conseil en gestion et d'audit aux entreprises russes. Les navires battant pavillon russe ne sont plus autorisés à entrer dans les ports et les écluses de l'UE. Enfin, l'UE a suspendu les activités de diffusion de cinq médias appartenant à l'État Russe dans l'UE.

## **3. Quelle est la prochaine étape ?**

L'UE et les États-Unis se réservent le droit de renforcer leurs mesures de sanction en fonction de l'évolution de la guerre contre l'Ukraine. Les modifications qui seront apportées au régime de sanctions dans les mois à venir dépendront donc notamment de l'évolution de la guerre en Ukraine.

## **4. Que faire maintenant ?**

Les entreprises ayant des activités substantielles en Russie devraient en particulier constituer une task force qui devrait dans tous les cas couvrir les domaines du droit, de la conformité, de la gestion des comptes clés et des relations publiques. Étant donné que les informations provenant des médias et même les FAQ et communiqués de presse officiels ne reflètent pas toujours correctement la situation juridique, il convient de vérifier les ordonnances de sanctions pour chaque transaction prévue en rapport avec la Russie.

La task force devrait veiller à ce que les biens et les technologies soient classés conformément aux nouvelles annexes des sanctions contre la Russie, à ce que les partenaires commerciaux et les banques soient contrôlés et, le cas échéant, à ce que les exportations soient bloquées.

Il convient d'accorder une attention particulière au fait qu'une partie des périodes de transition et des privilèges initiaux pour les anciens contrats a entre-temps expiré. En outre, la task force devrait suivre l'évolution juridique aux États-Unis et en Europe. Un lien étroit avec la direction de l'entreprise est fortement recommandé. Certaines entreprises ont divisé ces équipes en compétences – pour les États-Unis et pour l'UE.

Les chaînes d'approvisionnement devraient être analysées afin de déterminer si elles comprennent des entités liées à la Russie ou à la Biélorussie. Ceci est d'autant plus important que les restrictions à l'importation ne sont pas seulement directes, mais aussi indirectes.

Il convient d'accorder une attention particulière au *Sanctions Screening* – c'est-à-dire à la vérification des partenaires commerciaux sur la base des listes de sanctions. Au cours des dernières semaines et des derniers mois, il s'est avéré que les listes de sanctions pouvaient également être modifiées à court terme. Il est donc recommandé d'*effectuer* un *screening* des sanctions au jour le jour.

Les entreprises participant à des marchés publics devraient examiner leurs sous-traitants et fournisseurs afin de déterminer s'ils ont des liens avec la Russie. En effet, si tel est le cas, l'interdiction d'exécution susmentionnée peut s'appliquer.

# Vos contacts



**Stephan Müller**

Associé • Avocat

Konrad-Adenauer-Ufer 23 • 50668 Cologne  
T +49 221 2091 448 • M +49 173 3088038  
[stephan.mueller@oppenhoff.eu](mailto:stephan.mueller@oppenhoff.eu)



**Dr. Carsten Bormann M. Jur.**

**(Oxford)**

Avocat

Konrad-Adenauer-Ufer 23 • 50668 Cologne  
T +49 221 2091 329 • M +49 1753 282907  
[carsten.bormann@oppenhoff.eu](mailto:carsten.bormann@oppenhoff.eu)



**Mareike Heesing**

**LL.M. (Cologne/Paris I)**

Associée junior • Avocate

Konrad-Adenauer-Ufer 23 • 50668 Cologne  
T +49 221 2091 320 • M +49 172 5798005  
[mareike.heesing@oppenhoff.eu](mailto:mareike.heesing@oppenhoff.eu)

Oppenhoff & Partner Rechtsanwälte Steuerberater mbB  
[info@oppenhoff.eu](mailto:info@oppenhoff.eu) · [www.oppenhoff.eu](http://www.oppenhoff.eu)

# Oppenhoff